



Gevrey, le 2 juin 2015

Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Monsieur POULLOT Hubert
Président de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le Dossier Loi sur l'Eau du lotissement « la Louvière » à Aiserey

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 11 mai 2015, vous m'avez transmis le Dossier Loi sur l'Eau sur le projet de lotissement « la Louvière » à Aiserey, sous maîtrise d'ouvrage de NEXITY. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Je tenais par la présente, vous faire part des observations de la CLE sur celui-ci, à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014. La demande a donc fait l'objet d'une étude de compatibilité et de conformité avec celui-ci qui comprend notamment les objectifs, dispositions et règle suivants :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Disposition III – 3 : Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols

Sur la forme, la CLE a noté les points suivants :

- P 60 : les données sur l'autorisation de prélèvement sur le puits de la Râcle ne sont pas à jour (autorisation actuelle à 1000 m³/j),
- P 64 : là encore les données, sur la démarche 0 Phyto, ne sont pas actualisées (charte mis en œuvre depuis 2013),
- P 96 : idem, l'ensemble des communes du bassin de la Vouge sont inscrites, depuis le 18 décembre 2012, en zones vulnérables au titre de la directive Nitrates,
- P 99 : de même, le SAGE a été approuvé le 3 mars 2014.

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

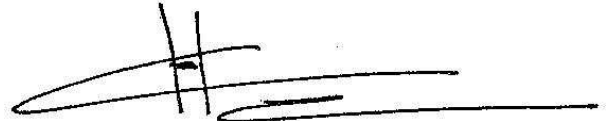
Sur le fond, la CLE valide le choix de diriger les eaux pluviales, générées sur les espaces publics, en direction de deux noues d'infiltration d'une capacité totale de 43 m³ et de traiter les autres à la parcelle. Il est à noter que le traitement qualitatif des eaux par ces dispositifs est particulièrement efficace dans la durée !

Dans le cadre du changement climatique attendu en Bourgogne et quand cela est possible, l'infiltration dans les sols, en lieu et place de rejet dans le réseau hydrographique superficiel, doit être préféré ; en effet, il cumule de nombreux avantages comme le renouvellement du stock d'eau des nappes, l'atténuation des étiages et des crues mais aussi, eu égard aux points verts que représentent les noues végétalisées, d'abaisser très sensiblement en été la température de l'air en milieu urbain !

La CLE donne un avis favorable au projet porté par NEXITY. Toutefois, elle souhaite que lors de l'élaboration du règlement du lotissement, la rédaction d'un calcul (exemple) théorique permettant aux futurs acquéreurs de bien dimensionner les systèmes privatifs de traitement des eaux pluviales.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président
Hubert POULLOT



Copie à : Monsieur le Maire d'Aiserey

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com